



CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION POLITIQUE (CFOP)

**MEMORANDUM
SUR LES 100 JOURS DU REGIME
DU PRESIDENT ROCH MARC CHRISTIAN KABORE**

**HESITATIONS
ET
TATONNEMENTS**

Ouagadougou, le 12 Avril 2016

PLAN

Avant-propos

Introduction

I- AUTOPSIE DU NOUVEAU POUVOIR

I.1 Faire du neuf avec du vieux

I.2 Une majorité plus d'intérêts que de conviction

I.3 Une mise en place poussive du Gouvernement

I.4 Discorde et divergences idéologiques

I.5 La transition comme bouc émissaire

II – ANALYSE SECTORIELLE DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

II.1 Du domaine de la Justice, la lutte contre l'impunité et la corruption

II.2 De la sécurité

II.2.1 Des attentats terroristes

II.2.2 Des *Koglweogo*

II.2.3 Des incendies à répétition

II.3 De la gestion de l'économie et des finances publiques

II.3.1 De la SCADD au PNDES

II.3.2 De la dette intérieure

II.3.3 Du pouvoir d'achat

II.3.4 De la réduction du train de vie de l'Etat

II.4 De la promotion de l'emploi

II.4.1 Dans le secteur public

II.4.2 dans le secteur privé

II.4.3 Dans le domaine de l'auto emploi

II.5 Des secteurs sociaux

II.5.1 Climat social

II.5.2 Santé publique

II.5.3 Education

II.5.4 Eau et assainissement

II.6 Des mines et énergie

II.6.1 Des mines

II.6.2 De l'énergie

Conclusion

AVANT PROPOS

Dans un Burkina post insurrectionnel où tous les citoyens exigent que désormais « plus rien ne soit comme avant », quel regard peut-on porter sur les 100 jours du nouveau régime ? C'est à cette question que répond ici l'Opposition politique regroupée autour du Chef de file de l'opposition.

On ne juge pas un mandat de 5 ans sur une action de 100 jours. Mais c'est une tradition politique, que d'ausculter à la loupe les faits et gestes de tout nouveau pouvoir pendant les 100 premiers jours. Parce que, c'est par les déclarations qu'il fait, par les idées neuves qu'il avance, par les premières décisions qu'il prend ou ne prend pas, par les gens qu'il nomme, bref, par la manière dont il s'installe, qu'on voit s'il s'est bien préparé à sa nouvelle mission, s'il sait où il va, et ce qu'on peut attendre de lui .

De ce point de vue, le jugement de l'Opposition est sans appel : **Le MPP s'est très bien préparé à conquérir le pouvoir d'Etat. Mais il ne s'est pas préparé à le gérer.** Occupés à se partager les quotas d'un Gouvernement qui a de fortes senteurs de patrimonialisation, les nouveaux dirigeants n'ont pas donné de cap à leur action ni réfléchi à un chronogramme des premières mesures à prendre. D'où ces lenteurs et flottements que l'opinion dénonce.

Cela est surprenant, parce que les trois (3) principaux leaders du MPP ont chacun trois (3) décennies d'expérience de gestion du pouvoir d'Etat. En entendant les critiques acerbes sur son inaction, le régime s'est mis à faire des annonces populistes tous azimuts, en ciblant les domaines sensibles à l'opinion (santé, emploi, etc.), même quand il sait très bien qu'elles ne sont pas réalisables. Son souci, c'est l'effet politique !

N'ayant pas d'idées neuves, il est allé puiser au réservoir de l'ancien régime dont il fut acteur, en recyclant de vieilles recettes ou en prolongeant des actions déjà programmées. Par exemple, ce qu'on nous annonce pompeusement comme étant un « programme présidentiel d'urgence » n'est rien d'autre que la tranche annuelle (2015 ou 2016, c'est selon) de programmes adoptés et commencés sous le régime de Blaise Compaoré.

C'est partant de tous ces constats que l'Opposition parle d'**Hésitations et de Tâtonnements**. Les Burkinabè attendaient de voir durant les 100 premiers jours au moins les prémices d'un vrai changement. Ils sont déçus !

Les ténors du nouveau Front Republicain qui vient de se mettre en place (baptisé APMP) sont obligés, bien entendu, de dire que ces 100 jours sont une merveille, même si en privé ils sont tous plus critiques que l'Opposition. Ils demandent à leur chef d'être serein. L'opposition et les Burkinabè lui demandent de se mettre au travail ! Et vite ! Parce que ça urge !

Zéphirin Diabré
Chef de file de l'Opposition Politique

INTRODUCTION

Ce mémorandum sur les 100 premiers jours du régime du Président Roch Marc Christian Kaboré, fait une analyse des décisions majeures du pouvoir durant cette période, et de leur impact sur la vie des Burkinabè.

Dans un premier temps, la réflexion est centrée sur l'autopsie du nouveau pouvoir. Il conviendrait plutôt de parler de « nouveau ancien » régime. En revenant sous un autre manteau, les dirigeants actuels de notre pays sont dans la posture difficile de ceux qui veulent faire du neuf avec du vieux. Ils s'appuient sur une majorité parlementaire réunie autour d'intérêts opportunistes et de peu de conviction, sur les mêmes forces sociales qui constituaient le socle du régime défunt, et sur une cohorte d'OSC nées au lendemain de l'insurrection et dont le palmarès sous la transition était fortement critiqué par les Burkinabè. La mise en place poussive du gouvernement a semé la discorde au sein du MPP, laquelle discorde s'ajoute à une fracture idéologique béante entre les deux ailes du parti. Enfin, non seulement le nouveau gouvernement mis en place brille par son manque d'éclat, mais il cherche à masquer son désarroi en faisant de la transition le bouc émissaire de ses difficultés.

Dans un second temps, le mémorandum fait une analyse sectorielle, et passe en revue, secteur après secteur, les premières décisions du Gouvernement dans les domaines clés : justice et lutte contre l'impunité, sécurité, économie, emploi, santé, éducation, accès à l'eau potable, mines et énergie, etc.

Les premiers pas de cet ancien-nouveau pouvoir trace déjà une perspective qui autorise une analyse critique et une extrapolation sur la confiance qu'on peut ou non lui accorder, pour résoudre les problèmes des Burkinabè.

I – AUTOPSIE DU NOUVEAU POUVOIR

L'élection de Roch Marc Christian KABORE a consacré l'arrivée à la tête du Burkina Faso d'un « nouveau-ancien » pouvoir, soutenu à l'Assemblée nationale par une majorité parlementaire où cohabitent des contraires. Déjà, par le discours qu'il tient, par les actes qu'il pose, par les décisions qu'il prend ou ne prend pas, et par la manière dont il s'installe, ce pouvoir dévoile des caractéristiques qui ne rassurent pas.

I.1 – La tentative désespérée de faire du neuf avec du vieux

Ce nouveau régime repose sur trois personnalités. Ce sont : le Président du Faso Roch Marc Christian Kaboré, le Président de l'Assemblée nationale Salif Diallo, et le Ministre d'Etat Simon Compaoré, purs produits du système de Blaise Compaoré auprès de qui ils ont joué les apprentis-sorciers presque pendant trois décennies. Autour d'eux, le MPP s'est constitué en recrutant tout simplement et massivement les cadres administratifs et politiques qui ont animé le CDP et le pouvoir d'Etat sous l'ancien régime. En changeant de camp, ceux-ci ont emporté avec eux toutes les mauvaises pratiques qui avaient été tant décriées.

C'est avec ce personnel politico administratif ancien que les ténors du MPP prétendent faire du neuf avec du vieux. On voit déjà les marques de ce personnel dans la politisation rampante de l'administration qui vient de recommencer. L'appartenance à un parti de la majorité, de préférence au MPP, est devenue le critère principal de nomination. De toute évidence, c'est sous leur pression que le gouvernement a décidé d'instituer les postes de Secrétaires Généraux adjoints, dont on se demande l'utilité dans un contexte budgétaire difficile, et au moment où le maître mot dans l'administration c'est la simplification.

Pour composer sa base sociale, ce pouvoir n'a pas cherché loin. Il a ramené à lui les mêmes forces sociales qui constituaient le socle de l'ancien régime :

- les opérateurs économiques autrefois abonnées à la FEDAP/BC, qui se sont investis dans la campagne du MPP, et qui attendent les retombées de leur « *placement* » ;
- certains chefs coutumiers incapables d'évoluer en dehors des cercles du pouvoir dont ils sont en permanence les agents électoraux patentés ;
- des leaders d'opinion et autres rabatteurs de bétail électoral, qui ont fait fortune sous la quatrième République.

A cet appui classique s'ajoute celui de certaines organisations opportunistes de la société civile dont l'écrasante majorité sont nées après l'insurrection des 30 et 31 Octobre 2014, qui s'étaient constituées en boucliers de la Transition et qui monnaient maintenant leur appui aux nouveaux venus.

Muni d'un tel attelage, ce « *nouveau-ancien* » pouvoir ne pourra jamais apporter dans ce pays une nouvelle gouvernance. Se sachant observés à la loupe, gênés par le passé qui leur colle à la peau, décidés à montrer qu'ils sont vraiment différents du régime qu'ils ont quitté il y a si peu de temps, nos dirigeants actuels tombent dans la fuite en avant, annoncent des mesures

soit démagogiques, soit insuffisamment préparées, et prennent des décisions qui ne sont rien d'autre que le recyclage de mesures que Blaise COMPAORE avait lui-même essayées.

I.2 – Une majorité plus d'intérêts que de conviction

Pour avoir la majorité parlementaire dont il ne dispose pas à lui tout seul, le MPP s'est entouré de partis politiques de l'ancienne opposition regroupée en son temps autour du Chef de file de l'Opposition. Ce sont : L'UNIR/PS, le PAREN, le PDS/Metba, le RDS, le MDA, Le Faso Autrement.

L'attitude de ces partis repose plus sur des calculs opportunistes que sur une quelconque conviction politique. Ces partis étaient à l'Opposition quand les animateurs actuels du MPP dirigeaient le pays aux côtés de Blaise Compaoré. En principe, ils étaient censés combattre la gouvernance de ceux qu'ils ont rejoints aujourd'hui. Le cas le plus emblématique est sans doute celui de l'UNIR/PS, parti qui se proclame d'obédience Sankariste. Ce parti avait fondé son opposition « radicale » au régime de Blaise Compaoré sur la question de l'assassinat de Thomas Sankara. Il a été virulent avec lui. Or, il se trouve que les principaux dirigeants actuels du MPP étaient depuis cette époque à la manœuvre. Ils appartenaient à des chapelles idéologiques qui ont comploté pour renverser Thomas Sankara, et tous n'ont eu aucune gêne à enjamber son cadavre pour servir avec zèle le mouvement de rectification. Où est donc la défense du Sankarisme dans une telle collusion?

Parce qu'elle est d'abord et avant tout une association d'intérêts basement matériels, cette majorité est fragile, et se délitera à la moindre difficulté sérieuse !

I.3- Une mise en place poussive du Gouvernement

Elu le 29 Novembre 2015, le Président Roch Marc Christian Kaboré a été investi un mois plus tard, soit le 29 Décembre 2015. Il a donc eu un mois entier pour penser à l'équipe gouvernementale qu'il devait mettre en place, et aux premières mesures urgentes qu'il devait prendre. Le temps mis à désigner le Premier Ministre et à former le gouvernement, surtout la cacophonie qui a entouré ces choix, est quelque chose d'inédit sous la quatrième République. La même lenteur s'est aussi déportée au niveau du fonctionnement des ministères. Installé en Janvier, le Gouvernement annonce gaillardement de la bouche même de son porte-parole, qu'il commencerait à travailler à compter du 1^{er} Mars 2016 ! Que Diable faisait-il jusque-là ?

Le MPP s'est toujours vanté d'être un parti où militent des cadres d'expérience, fins connaisseurs des dossiers et rompus aux arcanes administratives. Le candidat Roch Marc Christian Kaboré nous avait vendu la promesse d'un gouvernement de compétences aptes à relancer la machine dès le lendemain de l'élection. Or, le casting gouvernemental qui a été servi brille surtout par le peu d'éclat et l'amateurisme des nouveaux promus. Sans compter que dans la formation de ce gouvernement, on a oublié de donner leurs chances aux femmes et aux jeunes compétents et intègres qui sont légion dans ce pays et qui ne demandent qu'à servir.

Conséquence de cette léthargie gouvernementale, l'agenda législatif de l'Assemblée nationale est désespérément vide. La seule loi d'envergure que la présente session va examiner, c'est la loi de finances rectificative.

Si on en est là, c'est parce que ce gouvernement a été formé selon un procédé particulier, qui a d'ailleurs engendré une grogne au sein du parti au pouvoir et semé une discorde au sommet de l'Etat.

I.4 - Discorde et Divergences idéologiques

La formation du Gouvernement a donné lieu à un « partage » entre les trois grands du MPP, chacun faisant la promotion de cadres qui lui sont proches, sur le plan politique, amical ou familial. Cette manière de faire a frustré beaucoup de cadres au sein du MPP qui se voyaient comme le vivier naturel dans lequel on puiserait les ministres. Il s'en est suivi une grogne qui se fait encore entendre au sein du parti. Mais, plus grave, cette manière de faire a surtout créé un Gouvernement dont les membres échappent totalement à l'autorité du Premier ministre, chacun se sentant d'abord redevable vis-à-vis du « grand » qui l'a fait monter.

Plus fondamentalement, on observe une fracture idéologique au sein du pouvoir, doublée d'une nouvelle escroquerie idéologique. D'entrée de jeu, l'opposition affirme ici que la question du développement du Burkina Faso n'est pas qu'une question d'idéologie. Cela dit, elle se doit de prendre nos nouveaux gouvernants au mot, eux qui ne manquent pas une occasion pour célébrer leur appartenance à la Gauche et pour fendre le libéralisme. C'est leur droit de se réclamer de telle ou telle idéologie. Mais ils doivent être cohérents avec leur discours. Or, l'opposition constate une grande incohérence.

Le Burkina Faso est membre du FMI et de la Banque mondiale, reconnus par tout le monde comme les auteurs des politiques néo libérales. Leurs représentants viennent de rendre visite à notre pays. Dans un premier temps, le FMI va accorder au Burkina un prêt de 15 milliards de francs CFA en juin 2016. Puis, un autre prêt de 5 milliards de francs CFA suivra en décembre 2016. En clair, le gouvernement de « Gauche » qui pourfend à tout vent le libéralisme chaque jour que Dieu fait, va continuer à prendre de l'argent au FMI, le Temple du néo libéralisme où se conçoivent les Programmes d'Ajustement structurel ! Quelle hypocrisie !

Ensuite, le projet de loi rectificative des finances adopté par le gouvernement comporte un déficit de près de trois cents milliards de francs CFA. Comment sera-t-il financé ? Par des emprunts auprès des partenaires au développement, auprès de la Banque mondiale et du FMI, et par l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés financiers (un emprunt vient d'ailleurs d'être lancé). Bref, par des mesures qui sont la quintessence même du libéralisme.

En rappelant tous ces faits, l'Opposition veut seulement pointer du doigt l'escroquerie intellectuelle qui transparait dans certains discours officiels. Là où la question devient problématique, c'est que l'on sent une nette fracture entre deux lignes idéologiques, au sein du pouvoir. D'un côté une ligne socialo-libérale, manifeste dans le discours et décisions du

gouvernement, et de l'autre, une ligne socialo-populiste incarnée par le Président de l'Assemblée nationale. Les propos tenus par ce dernier lors de l'ouverture de la session parlementaire sonnaient comme un avertissement au gouvernement, comme s'il le soupçonnait de ne pas mettre en œuvre la politique à laquelle lui il croit. On voit déjà poindre à l'horizon des frictions, à travers les déclarations de certaines OSC instrumentalisées par chacune des ailes du parti.

I.5 - La transition comme bouc émissaire

Incapable de proposer des solutions rapides aux problèmes des Burkinabè, le pouvoir a choisi la technique du bouc émissaire, en indexant la transition qu'il accuse de tous les maux. L'Opposition politique ne défend personne, mais elle tient à faire remarquer que :

- le MPP, et tous les partis de sa majorité (en dehors de quelques-uns comme le NTD), étaient au gouvernement de la Transition et siégeaient au Conseil national de Transition. Ils ont participé à la rédaction de la charte de la Transition qui a gouverné le pays de Novembre 2014 à Décembre 2015. Ils ont approuvé les mesures aujourd'hui décriées. Ils sont donc coresponsables ;
- si des éléments existent qui incriminent des personnalités de la Transition, que le gouvernement les publie et procède à leur mise en accusation. Autrement, c'est souiller leur honneur par des rumeurs.

Tel est le pouvoir qui s'est installé au Burkina Faso le 29 Novembre 2015.

Dans les paragraphes qui suivent, nous passerons en revue, secteur par secteur, les principales décisions prises par ce « nouveau-ancien » pouvoir au cours des 100 premiers jours.

II – ANALYSE SECTORIELLE DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

II.1- Justice et lutte contre la corruption et l'impunité

Les jugements sur les dossiers de crimes de sang et de crimes économiques étaient les thèmes de campagne du pouvoir actuel, qui fustigeait le clan Compaoré et l'accusant d'en être le principal instigateur. Une fois installées, les nouvelles autorités, dont des membres sont cités dans certains dossiers, ne semblent plus pressées.

Des dossiers emblématiques, issus de l'Autorité supérieure du contrôle de l'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC) ou de la Cour des Comptes, mettant en cause des proches du régime actuel, ne sont pas transmis à la justice.

Le respect de la nouvelle loi de lutte contre la corruption se fait à géométrie variable. En effet, la publication des biens de certaines autorités est toujours attendue. En outre, celles qui se sont soumises à cette obligation ne l'ont pas fait avec toute la transparence qui sied. Le RENLAC a déjà relevé ces insuffisances.

La nomination à de très hautes fonctions de certaines personnes dont les noms sont cités dans des affaires de malversations foncières ou financières ne rassure pas. Des citoyens qui sont cités dans des dossiers en instance à la justice pour détournement de fonds publics sont nommés DAF au sein d'institutions de la République.

L'opinion attend de voir des avancées concrètes dans les dossiers Thomas Sankara, Norbert Zongo et Dabo Boukary, pour ne citer que ceux-là. Tout comme elle se demande ce que l'on attend pour juger le Général Gilbert Diendéré et ses complices du coup d'Etat du 16 Septembre, afin que la vérité vraie soit enfin connue et que justice soit rendue.

La position du pouvoir sur la question des écoutes téléphoniques est tout aussi ambiguë. Le Chef de l'Etat a dit vouloir privilégier la voie diplomatique pour régler cette affaire, tout en parlant d'indépendance de la justice. En quoi consiste cette voie diplomatique ? Quelles sont les personnes concernées ?

En matière de justice, l'incarcération de personnes présumées coupables est une mesure d'exception, qui ne survient que si l'on craint que l'intéressé ne s'échappe, ou ne fasse disparaître des preuves.

L'Opposition se pose des questions sur la logique qui gouverne les libérations provisoires auxquelles on assiste actuellement. Elle voit en certaines de ces mesures des opérations de « blanchiment » d'individus dans des perspectives électoralistes, et en d'autres l'utilisation de l'arme de la détention comme moyen de chantage ou d'obtention de ralliements politiques. La justice prend-elle vraiment ces mesures en toute indépendance ?

Les militants de la transparence, de tous horizons, attendent la publication des audits en cours. Les Burkinabè attendent que notre justice se prononce sur les dossiers en cours, que les responsables soient identifiés, que les coupables soient sanctionnés et que la bonne gouvernance mette fin au règne de l'impunité !

II.2 De la sécurité

II.2.1 Des attentats terroristes

La mise en place poussive du Gouvernement a mis à mal le système sécuritaire de notre pays, déjà fragilisé. Les terroristes ont trouvé là un terrain fertile pour accomplir leur basse besogne. Le cafouillage au sommet de l'Etat qui a suivi les attentats et les explications vagues du Ministre en charge de la sécurité attestent ce désordre. N'eût été la vigilance de nos forces de défense et de sécurité, le bilan aurait pu être plus catastrophique. Tout en renouvelant ses vives félicitations aux forces de défense et sécurité pour leur bravoure, leur professionnalisme et leur sens élevé du sacrifice, l'Opposition redit qu'il est urgent que soit créé un ministère pleinement dédié à la sécurité. D'abord, il est difficile de comprendre comment un régime peut, dans le contexte sous régional actuel, former un Gouvernement sans un département pleinement dédié à la question de sécurité. Ensuite, le sit-in organisé récemment par le personnel du MATSI, pour protester contre le fait que leur ministre ne se donne pas le temps pour s'occuper des questions du ministère, renforce la position, très répandue au sein de l'opinion et même chez certains membres du gouvernement, qu'il faudrait scinder le ministère en deux (2).

II.2.2-Des incendies à répétition

Le Gouvernement, loin de tirer des leçons de la tragédie du Cappuccino et de Splendid hôtel, continue de maintenir le peuple burkinabè dans une espèce de psychose avec ces phénomènes d'incendies à répétition. Aucun résultat tangible dans la lutte contre ce phénomène n'a été obtenu. L'Opposition a l'impression que ce silence délibéré, qui privilégie de fait le caractère criminel de ces incendies, cherche à masquer le désarroi du gouvernement, et relève une fois de plus de la stratégie du bouc émissaire. Or, ce flou a un impact certain sur la crédibilité sécuritaire de notre pays. Il contribue à présenter le Burkina comme un pays très dangereux, éloignant de ce fait les investisseurs et les touristes.

La tragédie de la Semaine nationale de la culture a mis à nu l'incompétence et le manque d'anticipation du Gouvernement. Autrement dit, comment comprendre que dans le contexte actuel, des mesures spécifiques n'aient pas été prises pour prévenir, circonscrire et neutraliser l'incendie des stands des exposants de la rue marchande d'une manifestation d'envergure internationale telle que la Semaine nationale de la Culture ?

II.2.3- Des *Koglwéogo*

Les 100 jours du Président du Faso ont été marqués par un regain de tension autour de la question des *Koglwéogo* (groupes locaux d'auto-défense).

Le Chef de file de l'Opposition, en allant s'informer auprès des auteurs de cette initiative locale de sécurité, a pu s'imprégner de l'état d'esprit et des motivations des promoteurs de ces initiatives locales de sécurité, ainsi que de l'état d'esprit de la population sur cette question.

Pour l'Opposition, c'est l'incapacité de l'Etat à assurer la protection des personnes et de leurs biens, mais aussi à administrer la justice d'une manière satisfaisante, qui a engendré le phénomène des *Koglwéogo*. Toutefois, la juxtaposition de deux systèmes de justice pose le problème de l'autorité de l'Etat. Au lieu d'initier une démarche participative d'encadrement des initiatives locales de sécurité pour une meilleure collaboration avec les forces de défense et de sécurité, le gouvernement a tergiversé, s'est lancé dans une opération de récupération politique qui a lamentablement échoué. En opposant les *Koglwéogo* aux forces de défense et de sécurité, le nouveau pouvoir a favorisé :

- l'affaiblissement des autorités administratives locales ;
- la défiance de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire ;
- l'humiliation du ministre en charge de la sécurité intérieure par le refus des *koglwéogo* de déférer à ses convocations.

II.2.4 Sécurité routière

La circulation routière est toujours caractérisée par un désordre monstrueux qui continue d'engendrer des accidents très souvent mortels. Le délai fixé par le Ministre de la sécurité afin que les propriétaires de taxis mettent fin à l'utilisation du gaz butane a été repoussé sans communication officielle. Cette prorogation, sans doute pour des raisons électorales, est une preuve supplémentaire que la question sécuritaire est sous-estimée des autorités.

II.3-De la gestion de l'économie

II.3.1 – De la SCADD au PNDES

Sur le plan économique, le nouveau Gouvernement dit vouloir une transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs et le renforcement du rôle du secteur privé. Au plan institutionnel, le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES), va remplacer la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), dont le cycle vient de se terminer.

En quoi le nouveau référentiel en matière de politique de développement du pays sera-t-il différent de la SCADD ? L'Opposition va juger sur pièces. Pour l'Opposition, la SCADD est un référentiel de développement élaboré avec la participation de la société civile et des PTF. Pour nous, la question du développement n'est pas une question de dénomination du programme, mais de son contenu. L'opposition examinera en son temps le PNDES et jugera de son apport qualitatif comparé à la SCADD.

II.3.2 de la relance de l'économie

L'économie du Burkina connaît un très fort ralentissement qui découle entre autres de la faiblesse persistante du pouvoir, du fait que les investisseurs ne font pas confiance à ce Gouvernement et de l'importance de la dette publique. Mais on attend en vain le moindre plan de relance. Or, s'il y avait bien une priorité à laquelle le Gouvernement devait s'attaquer pendant les 100 premiers jours, c'est bien celle-là. Le nouveau régime est malheureusement aux abonnés absents.

Le silence du gouvernement sur la question de l'apurement de la dette intérieure est tout aussi particulièrement préoccupant. Et les remous provoqués par la mise en application de la plateforme SYLVIE (qui n'est d'ailleurs pas une nouvelle trouvaille), sans concertation préalables avec les opérateurs économiques, va accentuer le ralentissement de l'économie.

II.3.3 Du pouvoir d'achat

Des emplois précaires, des salaires insuffisants et une hausse continue des prix des biens de première nécessité, posent le problème général du pouvoir d'achat.

Le peuple burkinabè, qui a déjà consenti d'énormes sacrifices, attendait beaucoup des nouvelles autorités qui lui avaient fait des promesses démagogiques. Or, quoi de neuf donc pour parer aux plus urgents dans la lutte contre la vie chère après 100 jours d'exercice du pouvoir? Rien ! Absolument rien ! Pire, on assiste depuis quelques jours à une flambée des prix des produits de première nécessité (riz, huile, savon, farine de blé etc..) et même à des pénuries de certains produits sur le marché.

Les travailleurs ont raison de réclamer l'application de la loi 081 portant statuts des travailleurs de la Fonction Publique et l'opposition les soutiendra dans toute forme de lutte qu'ils viendraient à engager.

II.3.4 - Réduction du train de vie de l'état

Le nouveau Gouvernement dit envisager dès 2016, la rationalisation des dépenses publiques à travers la réduction du train de vie de l'Etat. Les mesures générales prises à cet effet concernent notamment les baux administratifs, la gestion du parc automobile, la dotation en carburant, la suppression des lignes de crédit relative à l'acquisition de véhicules inscrites dans le budget 2016, la vente aux enchères des véhicules usagés de l'Etat etc. A cela s'ajoute des mesures à caractère individuel comme la réduction des crédits de communication du Président du Faso, du Premier ministre, du ministre de la Défense, du ministre chargé de la Sécurité, du ministre chargé des Affaires étrangères, des présidents d'institutions et des autres personnalités ayant rang de ministre.

Telles que présentées, ces mesures ont l'air d'être la solution intelligente à la question de la réduction des dépenses publiques. Le problème, c'est qu'elles ne sont ni nouvelles, ni efficaces, parfois pas conformes à la réalité. Par ailleurs, elles ont été déjà essayées par le passé.

Du régime Compaoré au régime Kaboré en passant par la Transition, les mesures de réduction du train de vie sont similaires, séduisantes dans les déclarations mais avec peu d'impact dans les faits. Le régime n'a fourni aucune information sur les économies qui résulteraient de la mise en œuvre de ces mesures.

La volonté de réduction du train de vie de l'Etat est d'ailleurs contredite par des mesures tendant à augmenter les dépenses publiques et qui vont alourdir le circuit de traitement des dossiers qui s'était déjà allongé avec la systématisation des postes de Directeurs de Cabinet. Il en est ainsi de la création des postes de Secrétaires généraux adjoints des départements ministériels. Tout le monde aura compris que la création de ces nouveaux postes s'explique uniquement par le souci de caser des militants, des parents, amis et connaissances.

II.4- La promotion de l'emploi

Le programme présenté par le candidat Roch Marc Christian Kaboré prévoyait la création de **650.000 emplois** sur 5 ans dans les secteurs public et privé, soit en moyenne **130.000 emplois par an**.

II.4.1-Dans le secteur public

Le Gouvernement Thiéba annonce avoir prévu en 2016 :

- dans le domaine de l'éducation, le recrutement de **4200 enseignants pour le post primaire**. Cette mesure n'est pas nouvelle. Le régime de Blaise Compaoré l'a déjà expérimentée en 1993, et elle n'a pas permis de résoudre structurellement le problème de chômage. En plus, les nouveaux textes en vigueur de la Fonction publique (la loi 081) ne prévoient plus le statut d'agents contractuels. Ou alors doit-on s'attendre à une remise en cause de cette loi 081 par les nouvelles autorités ?

- **Dans le domaine de la santé, le recrutement de 16.000 agents communautaires (ASBC)** qui percevront mensuellement **20.000 francs CFA**, une somme inférieure au SMIG. **La mesure n'est pas nouvelle**, car ces structures ont existé depuis 1979, date à laquelle la Haute Volta d'antan avait adopté les soins de santé primaires (SSP) comme une stratégie de développement de la santé. Dans le cadre de cette stratégie deux agents communautaires de santé étaient recrutés par village. Ces deux nouveaux agents qui seront recrutés vont-ils s'ajouter aux deux déjà existants ? Où est la nouveauté ?
- **Dans le domaine des infrastructures, le recrutement de 9.300 jeunes** au profit de 49 communes urbaines, dans le cadre de la mise en œuvre du volet travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Il s'agit là encore de recyclage d'une mesure ancienne. En effet le projet HIMO avait déjà été lancé par le régime Compaoré comme solution au chômage des jeunes et prévoyait sur la période 2014-2018 le recrutement de 46.800 jeunes soit en moyenne 9.360 bénéficiaires par an. **C'est ce projet version Kaboré qui vient d'être lancé pour recruter 9.300 jeunes en 2016 au profit de 49 communes urbaines.** **Déjà, en 2012, 11.000 jeunes des villes** de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont été recrutés pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le cadre du projet Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF). **Ce programme ambitionnait de créer entre 2012 et 2014, 54.000 emplois, de créer 10.000 occupations et de former 45.100 jeunes diplômés et ruraux.**
- **Dans la Fonction publique, le recrutement au titre de l'année 2016 de 24.035 agents contre 20.494 en 2015.** Ces recrutements sont présentés comme des nouvelles mesures de lutte contre le chômage. Il n'en est rien ! Il s'agit seulement d'une programmation annuelle de l'Etat qui a cours depuis plusieurs décennies.

En fait, sur la question de l'emploi, on assiste à une vulgaire opération de marketing politique qui ne résoudra pas fondamentalement le problème du chômage des jeunes. Bien au contraire la démarche du gouvernement s'inscrit dans une logique de précarisation de précarisation de l'emploi. Sans compter que le maniement élastique des critères de certains recrutements (sélection sur dossier) laisse entrevoir des récompenses à des jeunes « opportunistes » proches du parti au pouvoir.

II.4.2-Dans le secteur privé

Le Premier ministre a déclaré qu'il appartenait au secteur privé, qui est le moteur de la croissance économique, de créer les richesses et les emplois décents. Cependant les Burkinabè attendent toujours les mesures qui permettront au secteur privé burkinabè de pouvoir le faire. Pire, certaines mesures prises par le Gouvernement ont des effets contreproductifs en matière de création d'emplois dans le secteur privé.

II.4.3-Dans le domaine de l'auto-emploi

Le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi a remis le 25 mars 2016 à Ouagadougou, des attestations et des chèques allant d'un million cinq cent mille à cinq millions de francs à 30 jeunes promoteurs. Que représentent 30 jeunes dans la masse des jeunes chômeurs au Burkina ?

Il convient de rappeler que le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) a été créé en 2000 et que le programme de formation en entrepreneuriat (PFE) a été lancé en 2008, le tout par le régime de Blaise Compaoré.

La plupart des bénéficiaires de ces fonds sont aujourd'hui « *assis sur la courbe de demande d'emplois* ».

D'ailleurs, tout le monde sait que ces fameux fonds poursuivent des objectifs inavoués autres que l'emploi.

Si au lieu d'innover, les « *nouvelles-anciennes* » autorités, continuent d'utiliser les méthodes décriées de l'ancien régime, c'est qu'elles n'ont rien compris aux aspirations de la jeunesse.

II.5. LES SECTEURS SOCIAUX

II.5.1-Le Climat social

Le climat social est en train de s'alourdir dangereusement. La vie nationale est en effet ponctuée de mouvements d'humeurs des travailleurs, des étudiants, des élèves et des commerçants, et rien n'indique que les choses vont s'arrêter. Les responsables des organisations syndicales ont montré leur détermination à accentuer la lutte pour la satisfaction des intérêts matériels et moraux de leurs membres. Cette brusque montée de la tension sociale est imputable à la mauvaise gestion de certains dossiers, et à l'attitude de certains membres du Gouvernement.

Comme par le passé, l'Opposition ne marchandera pas sa solidarité, et invitera ses militants à participer à toute initiative que les organisations syndicales seraient amenées à prendre dans le cadre de leur lutte.

II.5.2 Santé publique

Dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, les autorités ont décidé des mesures suivantes qui seraient mises en œuvre dès le 02 avril 2016: la gratuité du dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, la gratuité des césariennes, la gratuité des accouchements, la gratuité des soins pour les femmes enceintes.

En réalité, dans un premier temps, il s'agira de démarrer les mesures de gratuité dans 3 régions du Burkina Faso (Centre, Hauts-Bassins, Sahel) pendant 2 mois (avril, mai). De plus elle ne concernera que les CSPS, les centres médicaux (CM) et les CMA, avant qu'elle n'atteigne les hôpitaux de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Puis une évaluation critique sera faite avant que l'on ne décide s'il faut ou non aller de l'avant. Alors que les uns et les autres pensaient que la mesure avait un caractère universel, il est précisé que ne seront concernés

que les enfants de 0 à 5ans, les femmes enceintes, les femmes vivant avec une fistule obstétricale et âgées d'au moins 20 ans. Entre la couverture géographique qui rétrécit et les bénéficiaires qui se limitent à des segments restreints de population, la mesure pompeusement annoncée est en train de devenir une coquille vide, avant même d'avoir commencée sur le terrain.

Cette décision de gratuité n'est pas une mesure nouvelle. En réalité, il s'agit là d'un vieux projet qui a été d'abord expérimenté dans certaines localités du pays (Tougan et Séguénéga), afin d'en évaluer les coûts. Puis il y a eu tout un processus de maturation et les nouvelles autorités ont eu la chance de trouver le projet dans sa phase d'opérationnalisation.

Enfin, la notion de gratuité n'a pas été clairement définie. En effet, la gratuité suppose qu'on ne paie ni les soins, ni les médicaments, ni les examens médicaux. En fait, il ne s'agit pas ici de gratuité, car toute la chaîne des soins n'est pas couverte. Seuls les actes médicaux (césarienne, accouchement, etc.) et quelques médicaments sont pris en compte. Pour les médicaments de spécialités, les examens médicaux, rien n'est prévu.

II.5.3. L'éducation

Sur l'ensemble du territoire burkinabè, on dénombre environ 6000 classes sous paillotes (selon Média Terre). Le gouvernement a annoncé son intention d'en normaliser 1000. Cette normalisation est nécessaire, mais elle ne résoudra pas le problème des écoles sous paillote et ne répondra pas à la forte demande d'ouverture de nouvelles classes. Cette décision est la mise en application de la convention signée par le Président Blaise Compaoré à Washington le 07 Août 2014, pour l'approvisionnement du Burkina Faso en préfabriqués aux profits des écoles et des centres de santé.

Il convient aussi de rappeler que les projets tels que « *la normalisation des 160 écoles sous paillotes* », le projet de construction de l'Université Ouaga 2 sise à Gonsé, la création d'une « *université virtuelle* » avec 13 espaces numériques, la construction des amphithéâtres de 500 places, la construction des bâtiments pédagogiques, des laboratoires, des bibliothèques, des cités universitaires de 4000 lits, sont des projets conçus par l'ancien régime et dont les ressources financières sont déjà mobilisées. Sinon techniquement, ces projets ne sont pas réalisables en 2016.

II.5.4. Eau et Assainissement

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les nouvelles autorités ont décidé la réalisation de 1.153 forages et 65 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) dans les 13 régions, et 91 forages aux alentours de la ville de Ouagadougou. Le lancement de ce programme a eu lieu le 31 Mars 2016 dans le village de Kougsin, commune de Sourgou, province du Boulkiemdé, dans la région du Centre-Ouest.

Cette « initiative » du Président Kaboré, inscrite dans le Programme Présidentiel d'Urgence, n'est rien d'autre que la programmation pour 2016 des programmes post 2015 du PN-AEPA et du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui sont en cours d'exécution depuis plusieurs années.

Le Ministre en charge de l'eau l'a reconnu sur les antennes de la RTB.

II.6. Mines et Energie

II.6.1- Les Mines

Le Gouvernement a procédé à l'annulation de plusieurs permis miniers et d'autorisations d'exploitation.

Cette opération ressemble à un règlement de compte avec certains entrepreneurs qui se sont obstinés à ne pas rejoindre rapidement le camp des vainqueurs.

L'Opposition exige que la désignation des nouveaux détenteurs de permis de recherche et d'autorisation d'exploitation se fasse dans la plus grande transparence.

II.6.2- L'énergie

Malgré les promesses faites pendant la campagne électorale par les nouveaux dirigeants, les Burkinabè continuent de vivre sous l'empire des délestages intempestifs. Le Gouvernement a annoncé avoir signé un contrat de location d'un groupe électrogène annoncé à 25 milliards de F CFA puis ramené à 8 milliards de F CFA par le Premier ministre. Cette location est présentée comme la solution aux délestages. Mais ce n'est pas la première fois que cette solution est tentée au Burkina Faso. Elle avait déjà été essayée en 2011. Sans résultat durable !

N'était-il pas plus pertinent d'acheter en urgence des groupes électrogènes manufacturés en conteneurs d'une puissance totale qui comblerait le déficit actuel ?

Ce déficit actuel est de 110 Mégawatts et le Directeur de la Sonabel expliquait récemment que le Burkina Faso recevrait 50 à 80 MW de la Côte d'Ivoire, 50 MW du Ghana et 30 MW du Togo. Si cela est vrai, pourquoi le Gouvernement entreprend-t-il de louer un groupe électrogène à coup de milliards ?

CONCLUSION

L'analyse ainsi faite des 100 premiers jours du régime du Président Roch Marc Christian Kaboré, permet de comprendre pourquoi l'Opposition parle d'**Hésitations et de Tâtonnements**. Ce sentiment n'est pas que celui des politiques. Il est aussi largement partagé par la population.

En s'insurgeant contre le pouvoir de Blaise Compaoré en Octobre 2014, les Burkinabè aspiraient à voir autre chose. Ils ont le sentiment désagréable que le vrai changement qu'ils espéraient n'est pas au rendez-vous. A l'évidence, par son comportement, le « *nouveau – ancien* » pouvoir n'en prend pas la voie. Certes, des mesures ont été annoncées, le plus souvent à grands fracas de publicité. Mais à l'appréciation, on s'aperçoit qu'elles n'ont rien de nouveau et que, pire, elles sont la répétition d'un refrain déjà entendu.

Le bilan est donc en deçà des attentes légitimes des populations, laissant ainsi les Burkinabè entre interrogations, scepticismes et inquiétudes.

Notre pays fait face à des défis immenses. Mais il n'est pas sûr que le pouvoir en place en ait pris conscience. Le peuple a pu croire que les nouveaux opposants publics d'avant l'insurrection populaire n'avaient pas que pour ambition l'exercice du pouvoir dont Blaise Compaoré les avaient sevrés, mais la prise en compte des aspirations profondes et légitimes de la majorité des Burkinabè ! Malheureusement, ils nous ont plutôt servi des effets de communication qui ne pourront pas convaincre.

L'opposition républicaine ressent plus que jamais la grande responsabilité qui est la sienne, au moment où les attentes des populations sont plus pressantes que jamais. Dans la nouvelle dynamique qui s'engage, elle mettra tout en œuvre pour accomplir son travail de contre-pouvoir avec détermination, sans passion mais sans complaisance.